

Québec, le 3 novembre 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt de deux pétitions à l'Assemblée nationale par le député de Drummond demandant au ministre de l'Éducation et au ministre de la Santé et des Services sociaux d'accorder aux personnes atteintes du trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et à leur famille les ressources, les services et l'accès aux traitements dont ils ont besoin, vous trouverez ci-jointe la réponse aux pétitions afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

p.j.

N/Ref. : 11-MS-04310

Québec, le 3 novembre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 octobre dernier, le député de Drummond déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministre de l'Éducation et au ministre de la Santé et des Services sociaux, d'accorder aux personnes atteintes du trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et à leur famille les ressources, les services et l'accès aux traitements dont ils ont besoin.

Je partage les préoccupations des pétitionnaires. En effet, la maladie mentale, dont le TDAH, est extrêmement fréquente chez les enfants. À titre indicatif, il est estimé que :

- le TDAH touche entre 5 et 7 % des enfants d'âge scolaire;
- les troubles d'apprentissages touchent environ 5 % des enfants d'âge scolaire;
- le trouble oppositionnel touche entre 3 et 15 % des enfants d'âge scolaire;
- le trouble des conduites touche environ 5 % des enfants d'âge scolaire;
- la dépression majeure touche environ 1 % des enfants d'âge scolaire et de 15 à 25 % des adolescents.

En fait, la littérature scientifique révèle que 70 % de toutes les maladies mentales apparaissent avant l'âge de 18 ans. Dans ce contexte, les enfants et leurs familles doivent avoir accès à un traitement efficace en temps opportun. C'est pourquoi des actions structurantes ont été entreprises depuis 2005 afin d'offrir des services de santé mentale de première ligne dans toutes les régions de la province.

... 2

Soyez assuré que je continuerai mes efforts pour mieux servir tous les enfants québécois atteints de maladies mentales et leurs familles.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.: 11-MS-04310